

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 19 décembre 2023
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	24 + 4 pouvoirs	07 décembre 2023	07 décembre 2023

N° délibération	Objet
2023-077	Salle d'accueil touristique à Botmeur – tarifs année 2024

Le dix-neuf décembre 2023 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ, Barbara PERRON

BOLAZEC :

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Gérard TOSSER, Marc QUEMNER, Jacques THEPAUT

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Eric GONIDEC, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Coralie JEZEQUEL à Georges MORVAN, Josiane GUINVARC'H à Anne ROLLAND, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Marie-Brigitte BRETHERS à Gérard TOSSER

Excusé : Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Anne ROLLAND

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Le Président rappelle la vocation de cette salle qui est d'accueillir en priorité les touristes séjournant dans les chalets qui se trouvent à proximité.

Cette salle peut accueillir entre 25 et 30 personnes au maximum correspondant à la capacité totale d'hébergement dans les chalets.

Il convient de définir à nouveau les tarifs de location pour l'année 2024. La période de location de la salle au cours de l'année 2024 sera semblable à celle de la période de location des chalets.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

Une journée de location : 20 €
Une semaine de location : 100 €

Une caution d'un montant de 300 € sera demandée en garantie des dommages éventuels ainsi que du nettoyage de la salle.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



La secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Land", is written below the text "La secrétaire,".